

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

18/09/2024

N° E24000150 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 18/09/2024

CODE : 6

Vu enregistrée le 26/08/2024, la lettre par laquelle Madame la maire d'EVIAN demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de réalisation d'un tremplin de saut à ski dans le lac sur la commune d'Evian (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hugues ASPORD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Georges CONSTANTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame la maire d'EVIAN, à Monsieur Hugues ASPORD et à Monsieur Georges CONSTANTIN.

Fait à Grenoble, le 18/09/2024

Le vice-président,



Stéphane WEGNER